



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le - 9 MARS 2022*

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur la préparation de la carte scolaire pour le Puy-de-Dôme et plus particulièrement la compensation des postes de décharge des directeurs d'écoles.

Attentif à l'objet de votre intervention, je tiens tout d'abord à vous assurer que le développement d'une offre éducative de qualité constitue une priorité du ministère pour garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.

Comme vous le savez, les efforts en faveur du premier degré se sont traduits par la création de 12 095 postes depuis 2018, dans un contexte de forte baisse démographique de plus de 296 000 élèves.

La rentrée 2022 verra cette priorité réaffirmée malgré une baisse démographique encore considérable dans le premier degré public (- 67 000 élèves). L'école primaire se verra soutenue de façon significative grâce à la création de 1 965 moyens d'enseignement pour permettre à chaque écolier dès 3 ans de bénéficier d'apprentissages renforcés sur l'ensemble du territoire et donner les mêmes chances à tous d'une scolarité réussie.

Ces moyens d'enseignement supplémentaires et sans précédent dans un tel contexte démographique améliorent encore davantage le taux d'encadrement au primaire en atteignant 5,94 professeurs pour 100 élèves (5,46 en 2017), et ceci pour la cinquième rentrée consécutive.

.../...

Monsieur André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
Président du Groupe de la Gauche  
démocrate et républicaine  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS CEDEX 07

La poursuite de la limitation à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 et du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, celle des classes de CP et CE1 étant désormais réalisée, confortent cette ambition.

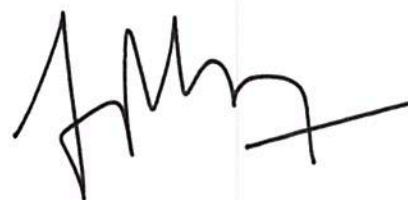
Après avoir augmenté les décharges de 40% des directeurs d'écoles à la rentrée 2021, j'ai souhaité poursuivre cet effort et le renforcer à la rentrée 2022. Au total, près de 1 250 équivalents temps plein permettront de renforcer les décharges des écoles de taille moyenne et grande taille. En pratique, les directeurs des écoles de 12 et 13 classes seront entièrement déchargés de leurs fonctions d'enseignement et les directeurs d'écoles de 6 et 7 classes verront leurs décharges passer d'un quart à un tiers temps. Un directeur d'école sur 5 verra ainsi sa décharge s'améliorer. En deux ans, près de 60% des directeurs d'écoles auront donc bénéficié de décharges supplémentaires.

Comme vous le savez, la préparation de la carte scolaire est une opération complexe qui dure environ un an. Elle se construit dans un climat de concertation avec les élus et les représentants des personnels, en amont et en aval des propositions de carte scolaire. La situation de chaque école est étudiée, en tenant compte des caractéristiques qui leur sont propres, dans un souci d'équité et d'équilibre entre les différentes écoles du département et au regard des effectifs et de la répartition des élèves présents lors de la rentrée.

Les choix opérés lors de l'élaboration de la carte scolaire répondent à une logique pédagogique permettant non seulement la gestion du flux d'élèves dans le département avec une recherche d'équité et d'équilibre entre les territoires, mais également le renforcement des moyens sur les territoires qui accueillent les populations les plus fragiles.

Aussi, je n'ai pas manqué de transmettre votre correspondance à Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire afin qu'il procède à l'examen de ce dossier et vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER